

Urbanisation, réseau d'assainissement et station d'épuration

Comment la commune de Riantec compte gérer les eaux usées de toutes les maisons et structures actuelles (la station d'épuration est déjà à son maximum de capacité) avec les 560 constructions de prévues dans ce PLU ainsi que celles prévues dans les communes de Gâvres, Port-Louis et Locmiquélic qui elles aussi dépendent de la même station d'épuration?

L'argument de Lorient Agglomération, en appui à l'expansion immobilière prévue par le PLU de la commune de Riantec, est le projet de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales permettant de **rendre la station d'épuration de Riantec à même de traiter la totalité des eaux usées : celles des constructions actuelles de Riantec, de Locmiquélic et de Port-Louis, augmentées de celles de la commune de Gâvres raccordée dès 2023 en plus des logements prévus par les PLU des quatre communes : 560 pour Riantec, 140 pour Locmiquélic, 195 pour Port-Louis et 40 pour Gâvres.**

Le rapport de DM-Eau commandé par Lorient Agglo affirme que la station d'épuration n'est pas à saturation. Le calcul s'appuie sur la charge organique du flux entrant en station d'épuration mesurée entre 2015 et 2019, donnant 8 558 Eq-hab en moyenne et 13 300 Eq-hab en pointe soit 47% de ses capacités maximales en moyenne et 82% en situation de pointe pour cette installation conçue pour capacité maximale de 18 000 Eq-hab.

Il est à noter que les services du préfet dans l'avis sur le PLU du 13 juin 2022 précisent que " la charge entrante maximum en 2020 s'élevait à 16 034 Eq-hab ", soit 89 % de la capacité maximale de traitement.

A cette charge s'ajouteront 1 218 Eq-hab de Gâvres (valeur max de la charge entrante en 2020 sur la station de Gâvres) dès 2023 soit 17 252 Eq-hab donc 95,8 % de ses capacités maximales avant les nouvelles constructions.

En outre, le dimensionnement d'une STEP repose sur la charge en matière organique, mais aussi sur la charge hydraulique. Celle de Riantec est conçue pour une charge hydraulique de 3540 m³/j, 4515 m³/j étant la valeur au-delà de laquelle le traitement n'est pas garanti. Or le rapport de DM-eau (page 130) donne entre 2015 et 2019 une mesure de 2090 m³/j en moyenne avec des pointes à 4513 m³/j ; 4515 m³/j est même indiqué dans le tableau 2.1 p 148. Les capacités de la STEP à traiter la charge hydraulique actuelle en pointe sont donc nettement dépassées.

Cette saturation est observée tout au long de l'année en passant devant la station de relevage La Digue, sur la commune de Port-Louis : une déverse des eaux usées du réseau, souvent vespérale ou nocturne, est effectuée dans les eaux de la rade de Lorient, parfois plusieurs fois dans la même semaine. La couleur et l'odeur de l'eau qui se déverse par l'exutoire ne laissent place à aucune incertitude. Ces grands volumes d'eaux usées, déversés dans le milieu naturel marin en amont de la station d'épuration ne sont pas comptabilisés à l'entrée de STEP. Cela nous amène à penser que la charge hydraulique réelle est très nettement sous-estimée.

C'est pourquoi, en dépit des projets visant l'amélioration du réseau d'assainissement qui auront un impact positif sur l'environnement, il nous paraît déraisonnable d'estimer qu'ils seront suffisants pour les projets immobiliers des quatre communes raccordées à ce réseau. En particulier, ceux de la commune de Riantec, les plus ambitieux en termes de nombre de

logements, auraient les plus forts impacts environnementaux. Un réaménagement de la STEP est-il prévu et quel en serait le coût pour la collectivité ?

Ci-dessous, quelques photos prises au Port-Louis au printemps 2021, devant la station de relevage de la Digue et dans le port de la Pointe à 400 m :

